

Commune de Passy
COMPTE RENDU
Conseil municipal - 18 décembre 2013

AFFAIRES GENERALES

01 / DEL2013-217 : Approbation du compte rendu - conseil municipal du 28 novembre 2013

A 18 heures, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance, et souhaite une rapide et bonne convalescence à Mme Anne Marie Berlioux.

Il demande aux élus de bien vouloir faire part de leurs remarques et observations sur le compte rendu de la séance du 28 novembre 2013.

En l'absence de demande de modification, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

02 / DEL2013-218 : Modification de l'autorisation de programme / crédits de paiements relatifs aux travaux de rénovation de la piscine de Marlioz.

Michel Colliquet, premier adjoint, rappelle au conseil municipal les termes de l'autorisation de programme relative aux travaux de rénovation de la piscine municipale de Marlioz. Il indique que les travaux ont pris du retard et qu'il convient de prolonger l'autorisation de programme en 2014.

Alain Roger demande si des pénalités seront appliquées à l'entreprise responsable des retards relatifs aux travaux de couverture ?

Philippe Beghin explique que ce dossier doit être géré avec beaucoup de prudence car l'entreprise responsable des retards est susceptible de quitter le chantier si les pénalités deviennent trop lourdes. A ce jour les pénalités retenues sur acompte s'élèvent à 30 000 € et des négociations ont été menées avec l'entreprise pour qu'elle prenne en charge les frais de chauffage qui n'étaient pas prévus.

Invité à délibérer le conseil municipal approuve cette question à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

03 / DEL2013-219 : Création d'un emploi permanent de directeur de la commande publique à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et attachés territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2014

04 / DEL2013-220 : Suppression d'un emploi permanent de directeur de la commande publique à temps complet ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux créée par délibération n° 5 du 25/05/2011 à compter du 1^{er} janvier 2014

05 / DEL2013-221 : Création d'un emploi permanent de responsable d'exploitation informatique à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux et ingénieurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2014

06 / DEL2013-222 : Suppression d'un emploi permanent de responsable d'exploitation informatique à temps complet ouvert au cadre d'emploi des techniciens territoriaux créée par délibération n° 13 du 24/04/2008 à compter du 1^{er} janvier 2014

07 / DEL2013-223 : Suppression d'un emploi de responsable exploitation voirie à temps complet créée par délibération n° 08 du 29/05/2008 et modifiée par délibération n° 3 du 03/02/2011 à compter du 1^{er} avril 2014

08 / DEL2013-224 : Création d'un emploi permanent de responsable du centre technique communal à temps complet ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2014

09 / DEL2013-225 : Création d'un emploi permanent d'agent d'entretien des espaces verts ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2014

10 / DEL2013-226 : Suppression d'un emploi permanent d'entretien des espaces verts à temps complet ouvert au cadre d'emploi des agents des services techniques créée par délibération n° 10 du 03/12/1982 à compter du 1^{er} avril 201

11 / DEL2013-227 : Création d'un emploi permanent d'agent d'exploitation de la voirie à temps complet ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2014

12 / DEL2013-228 : Suppression d'un emploi permanent d'agent de voirie à temps complet ouvert au cadre d'emploi des agents des services techniques créée par délibération n° 8 du 03/07/1986 à compter du 1^{er} avril 2014

13 / DEL2013-229 : Création d'un emploi permanent d'assistant administratif à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et rédacteurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2014

14 / DEL2013-230 : Suppression d'un emploi permanent d'assistant administratif à temps complet ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux créée par délibération n° 4 du 14/02/2008 à compter du 1^{er} janvier 2014

15 / DEL2013-231 : Création d'un emploi permanent de responsable de centre de loisirs garderie périscolaire à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, des animateurs territoriaux, et des adjoints administratifs territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2014

16 / DEL2013-232 : Suppression d'un emploi permanent de responsable de garderie périscolaire à temps complet ouvert aux cadres d'emploi des adjoints administratifs créée par délibération n° 10 du 25/04/2002 à compter du 1^{er} janvier 20

17 / DEL2013-233 : Création d'un emploi permanent d'ATSEM ouvert aux cadres d'emplois des ATSEM et des adjoints techniques territoriaux à temps non complet 87h00 / mois à compter du 1^{er} janvier 2014

18 / DEL2013-234 : Recrutement d'un emploi avenir

19 / DEL2013-235 : Suppression d'un emploi de secrétaire du Maire à temps complet ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux créée par délibération n° 31 du 10/12/1993 à compter du 1^{er} janvier 2014

20 / DEL2013-236 : Suppression d'un emploi de directeur de cabinet à temps complet créée par délibération n° 10 du 23/07/2009 à compter du 1^{er} janvier 2014

21 / DEL2013-237 : Suppression d'un emploi de technicien eau assainissement à temps non complet 121h84 / mois ouvert au cadre d'emploi des techniciens territoriaux créée par délibération n° 8 du 27/07/2006 à compter du 1^{er} janvier 2014

22 / DEL2013-238 : Augmentation du temps de travail d'un emploi permanent de professeur de hautbois ouvert au cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique créée par délibération n° 1 du 06/09/2007 de 20h11 (2,66/20^{ème}) à 22h44 (3/20^{ème}) mois à compter du 1^{er} septembre 2013

23 / DEL2013-239 : Augmentation du temps de travail d'un emploi permanent de professeur de saxophone ouvert au cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique créée par délibération n° 28 du 16/06/2011 de 42h26 (5,50/20^{ème}) à 60h37 (8/20^{ème}) / mois à compter du 1^{er} septembre 2013

24 / DEL2013-240 : Augmentation du temps de travail d'un emploi permanent de professeur de flûte ouvert au cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique créée par délibération n° 26 du 16/06/2011 de 56h51 (7,5/20^{ème}) à 60h37 (8/20^{ème}) / mois à compter du 1^{er} septembre 201

25 / DEL2013-241 : Augmentation du temps de travail d'un emploi permanent d'agent de restauration à temps non complet ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques créée par délibération n° 9 du 31/07/2012 de 128h00 à 140h00 à compter du 1^{er} janvier 2014

26 / DEL2013-242 : Approbation du règlement sur la gestion des congés annuels du personnel annualisé du service Education Jeunesse

27 / DEL2013-243 : Signature convention d'adhésion au contrat-cadre « Pass 74 » du Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour la période 2014/2018 - augmentation valeur faciale des tickets restaurant - suppression du dispositif chèques vacances

Mme Denise Boch, en charge des questions relatives au personnel, rapporte l'ensemble des questions concernant les créations, suppressions et modifications de postes.

Le conseil accepte de débattre ces questions en bloc dès lors que la procédure a été respectée et que le Comité Technique Paritaire qui a en effet été consulté n'a pas formulé ni remarque ni objection.

Alain Roger observe que beaucoup de délibérations visent le temps de travail, d'autres sont relatives à l'organisation du travail dans les services. Tel est le cas de la délibération n° 8 qui modifie l'organigramme des Services Techniques ou encore la délibération 21 qui supprime un poste de Technicien au service de l'Assainissement.

M. le Maire confirme en effet cette analyse et précise que l'emploi créé au service technique anticipe le départ en retraite d'un agent.

Michel Duby estime qu'il s'agit donc bien d'une nouvelle organisation du Centre Technique Communale.

Michel Colliquet explique à l'assemblée que la volonté mise en œuvre consiste à modifier l'organigramme du CTC pour y placer un responsable avec un adjoint et des chefs de pôles tel que nous les connaissons aujourd'hui. Le responsable du CTC aura en outre une responsabilité stratégique dans le domaine particulier de la voirie.

Pour Alain Roger il s'agit de faire la distinction entre l'opérationnel et le stratégique.

Concernant le poste de technicien supprimé, il demande comment seront assurées les missions du SPANC ?

Yves Tissot rappelle que le travail initial du SPANC de recensement des installations non collectives est désormais achevé et que le contrôle est moins exigeant et moins lourd. Dès lors il est légitime de réorganiser le service.

Gilbert Perrin observe que les délibérations 19 et 20 suppriment les emplois contractuels de cabinet.

Michel Colliquet fait observer à l'assemblée que le règlement des Tickets Restaurant évolue dans le sens souhaité par les agents, à savoir que la valeur des titres passera à 4 € avec un financement à parité entre les bénéficiaires et la collectivité. Les chèques vacances sont à l'inverse supprimés car ils n'ont pas rencontré de succès auprès des agents.

Estimant son information suffisante, le conseil municipal approuve à l'unanimité toutes les délibérations de la n° 3 à la n° 27.

FONCIER

28/ DEL2013-244 : Aliénation parcelle communale cadastrée section C n° 2382 située au lieu-dit « les Coudrays » à Joux

Stéphane Pangalos indique au conseil municipal qu'il s'agit d'une régularisation destinée à intégrer une petite parcelle du domaine privé de la commune à une propriété privée. Cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour le patrimoine communal ou pour l'intérêt général, moyennant quoi il a été décidé de procéder à sa cession.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

29/ DEL2013-245 : Aliénation de la parcelle communale cadastrée E 644p située au lieu-dit « l'Egratz » au profit de l'ATMB

Stéphane Pangalos indique au conseil municipal qu'il s'agit d'une parcelle de 90 m² que l'ATMB souhaite acquérir pour édifier un local technique.

Cette question n'appelle pas de débat et le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de cession.

30/ DEL2013-246 : Constitution d'une servitude tout usage grevant le local de chaufferie du bâtiment d'habitat collectif édifié par Haute-Savoie Habitat à Passy chef-lieu (parcelle N 3553)

Stéphane Pangalos indique au conseil municipal qu'il s'agit de créer une servitude perpétuelle entre les deux bâtiments en cours de construction pour le passage des canalisations de chauffage et pour la chaufferie. Cette servitude sera reprise par l'association syndicale libre à créer pour la gestion des deux bâtiments.

Gilbert Perrin rappelle que sa position est constante et il déplore l'absence d'une étude globale incluant la circulation dans le chef-lieu. Par conséquent son groupe s'abstiendra sur cette question.

Invité à voter le conseil municipal approuve cette question par 25 voix Pour et 8 Abstentions.

31/ DEL2013-247 : Aliénation du chalet de Montcoutant - parcelle cadastrée section E n° 781 lieudit « Montcoutant »

Stéphane Pangalos rappelle au conseil municipal la procédure d'offre publique de vente entreprise pour la cession du Chalet de Montcoutant. Il précise que la commission a retenu l'offre la plus disante qui réintroduit sur ce site une petite activité agricole (chèvres et ruchers).

François Buttoudin estime qu'il est nécessaire de préciser dans l'acte de cession que l'accès ne sera pas déneigé.

Gilbert Perrin estime que le dossier a été conduit dans les règles, mais il souhaite que l'origine de propriété soit parfaitement vérifiée.

Michel Duby souhaite avoir des précisions sur l'activité agricole.

Yves Tissot indique qu'il s'agit d'une activité accessoire que l'acquéreur exercera à titre personnel.

Invité à délibérer, le conseil approuve cette cession pour un montant de 45 000 € HT, par 29 voix Pour et 4 Abstentions.

COMMANDE PUBLIQUE

32 / DEL2013-248 : Relance du marché public relatif à la fourniture de fioul domestique - création d'un groupement de commande - convention de groupement - approbation

Michel Colliquet expose au conseil municipal que le fuel domestique que la commune achète pour ses besoins de chauffage est acquis à travers un groupement d'achat piloté par le Centre Hospitalier de la Région d'Annecy et qu'il convient de renouveler cet accord.

Gilbert Perrin fait observer que ce modèle pourrait être reproduit au sein de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc.

Invité à délibérer, le conseil approuve cette question à l'unanimité.

DIVERS

33 / DEL2013-249 : Tarifs des secours sur pistes - Domaine Skiable de Flaine

Erlc Devillaz rappelle au conseil municipal sa délibération du 28 Mars 2013 par laquelle il a approuvé la convention à intervenir entre la commune et le domaine skiable de Flaine à propos des secours sur piste. Il précise que les tarifs proposés correspondent exactement à ceux pratiqués par les communes du Domaine, et que Passy ne sera concerné que pour la zone C dite éloignée (piste Méphisto supérieure et Fred) dont le tarif est fixé à 360 €.

Pour le transport des blessés la même démarche est proposée. Ainsi en fonction des postes de secours le tarif sera de 110 € ou 192 €.

Cette question n'appelle pas de débat et le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe du remboursement des frais de secours engagés par la commune et les tarifs proposés.

34 / DEL2013-250 : Protocole de prêt pour la caméra thermographique

Jean-Paul Pascal rappelle au conseil municipal que la commune a procédé à l'acquisition d'une caméra thermographique. Cette démarche s'inscrit dans la logique initiée par le diagnostic des bâtiments réalisé par la commune et par la nécessité d'engager rapidement un programme d'isolation du patrimoine afin de limiter les coûts de chauffage et réduire les émissions polluantes. Il est ainsi apparu que la commune pouvait contribuer beaucoup plus largement à la réduction des pollutions, en proposant à tous les Passerands de diagnostiquer eux-mêmes leur habitation en vue d'engager des travaux d'isolation.

A cet égard, le rapporteur précise que le chauffage est responsable de 50% de la pollution aux particules et qu'il appartient à chacun de faire un geste pour l'environnement.

La commune proposera donc cet outil à ceux qui le voudront dans des conditions fixées dans un protocole de prêt pour un prix de 50 € pour 2 jours.

Alain Roger estime que c'est une bonne démarche qui pourrait cependant être plus complète, avec par exemple le recrutement d'un emploi d'avenir pour offrir à la population un service complet.

Michel Duby estime que la démarche est très intéressante mais pour sa part il souhaite revenir sur l'épisode de pollution qui affecte la vallée depuis le début du mois.

M. le Maire demande que le conseil municipal se prononce sur cette délibération avant d'engager le débat sur la pollution.

Invité à délibérer, le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité, ainsi que le tarif proposé.

L'ordre du jour est épuisé et M. le Maire propose d'aborder les questions diverses.

Pollution de l'air :

Hervé Bosson pour le groupe MVEP attire avec force l'attention du conseil et de la population sur la situation de pollution aux PM10 qui dure depuis plusieurs semaines, qui s'aggrave et qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur la santé. Il faut agir dit-il, il faut demander l'application des mesures prévues au PPA. La commune doit prendre en main une démarche citoyenne et intervenir auprès des autorités.

Michel Duby reprend son propos, interrompu par le vote de la dernière délibération. Il propose qu'une commission soit créée pour réfléchir à l'application du PPA, que des mesures soient étudiées notamment le report des camions en transit, le transfert sur le rail... Il n'est pas acceptable au Pays du Mont Blanc que les enfants ne puissent plus jouer, se dépenser, faire du sport dans les cours d'école.

M. le Maire remarque que sur ce sujet il n'y a ni majorité ni opposition, l'intérêt est commun, il faut réunir la commission environnement et faire des propositions.

Tout le monde est acteur et victime estime-t-il, et c'est aussi la difficulté du dossier car des intérêts tout à fait contradictoires émergent des propositions.

Yves Tissot estime que le débat est nécessaire et qu'il exige plus de recul tant les intérêts en jeu sont légitimes mais aussi contradictoires. Parmi les causes de cette pollution, il y a certes les camions sur lesquels « on focalise » mais tout le monde sait que le chauffage est responsable de presque 50 % des PM10 (la pollution qui affecte Passy actuellement). Plus haut dans la vallée ce sont d'autres polluants. Sur la commune, il rappelle que le Fonds Air Bois qu'il pilote intervient et aide financièrement les particuliers à renouveler leur dispositif de chauffage. Une action de sensibilisation doit être engagée auprès des entreprises émettrices de PM10...

Constatant que tout ceux qui ont souhaité s'exprimer ont pu le faire, M. le Maire clos « le débat qui ne sera pas tranché ce soir » et invite la commission Environnement à se réunir et à organiser une consultation.

Saison culturelle « Arts Vivants » :

Mme Anne Tobé, Adjointe à la culture, présente le bilan de la saison culturelle « Arts Vivants » :

La saison « Arts vivants » - année 2013 - fait état en dépenses de 55 880€ et en recettes de 28 217€, soit un coût de 27 663€.

1700 spectateurs ont assisté à une programmation éclectique (musique, théâtre, humour, spectacle pour enfants), dont 45% de jeunes scolarisés au lycée, au collège ou dans les écoles primaires - auxquels s'ajoutent les élèves de l'Ecole de Musique Municipale.

À noter que la ville de Passy a pris en charge une partie d'un spectacle des « Petits asticots », organisé à l'échelle du Pays du Mont Blanc avec le FJEP.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

- 140/13 Fourniture et livraison de couches jetables pour le service Petite Enfance de la Commune de Passy**
Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis sur le BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de fourniture et livraison de couches jetables pour le service Petite Enfance de la Commune de Passy.
Les Celluloses de Brocéliande 56803 Ploermel Cedex ont été retenues pour un montant minimum de 2 000 € HT et maximum 10 000 € HT.
Le marché commence à la date de notification, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois, soit au total 48 mois.
- 142/13 Maîtrise d'œuvre pour la création d'une route forestière, mise au gabarit, radier, résorption point noir, projet de desserte de la trappe**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le BOAMP, et mis en ligne sur « mp74.fr », lancé dans le cadre d'une procédure adaptée.
Suite à l'avis de la commission MAPA, dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une route forestière, mise au gabarit, radier, résorption point noir, projet de desserte chemin de la Trappe, l'Office National des Forêts 74000 Annecy est retenu pour exécuter les missions suivantes : DIAG, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, OPC, AOR.
Le montant du contrat de maîtrise d'œuvre s'élève à 21 900 € HT (soit un taux de 7,5 % sur un montant prévisionnel des travaux de 292 000 € HT).

- 143/13 Fourniture des services de télécommunication pour la Commune de Passy : lot 1 téléphonie mobile**
Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis sur le BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de services « fourniture des services de télécommunications pour la Commune de Passy : lot 1 téléphonie mobile »
Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres MAPA du 6 décembre 2013, la société ORANGE 69424 Lyon a été retenue pour l'exécution du marché.
Le marché commence à la date du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 36 mois.
- 144/13 Occupation temporaire du domaine public communal pour une activité de promenades en chiens de traîneau à Plaine- Joux**
Monsieur Desailoud, représentant l'association « Paradis Polaire » est autorisé à organiser un parcours de promenades en chiens de traîneau sur la piste de fond de la station de Passy plaine-Joux.
Autorisation d'occupation et d'exploitation précaire et révocable.
Période du 24 au 31 décembre 2013 et les week-ends pour la période du 1^{er} janvier au 23 mars 2014.
Montant forfaitaire de la location : 200 € HT.
- 154/13 Modification de la régie mixte - service Ecole de Musique**
Modification de l'article 7 : le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est augmenté et sera de 1 000 €.
Modification de l'article 9 : un compte DFT a été créé. Le règlement des dépenses se fera également en carte bleue.
Modification de l'article 5 : les encaissements se feront aussi par virement.